

Comité Syndical Compte-rendu de la réunion du 9 avril 2026

Étaient présents : Mmes Julie Lesage (présidente), Bernadette Gruel (vice-présidente), Dieynaba Diallo (titulaire), Aurélie Martel (titulaire)

MM. Karim Belghachem (vice-président), Xavier Faurre (titulaire), Fabrice Raoult (titulaire), Wilfried Meunier (suppléant)

Était excusée : Mme Hélène Pelli (titulaire)

La séance est ouverte à 19 h 40, Mme Aurélie Martel est nommée secrétaire de séance.

Mme Bernadette Gruel, en tant que doyenne de l'assemblée, assure la présidence du comité syndical.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2025

Le compte-rendu du comité syndical du 18 novembre 2025 est adopté par 4 voix pour et 3 abstentions. En effet, Mme Martel, M. Faurre et M. Belghachem, n'ayant pas siégé lors du précédent mandat, se sont abstenus de prendre part au vote sur un compte-rendu relatif à une réunion à laquelle ils n'avaient pas participé.

2. Élection du Président

Le vote se fait à bulletin secret. Une seule candidature est enregistrée : Mme Julie Lesage.

MM. Fabrice Raoult et Karim Belghachem sont désignés assesseurs, Mme Aurélie Martel est nommée secrétaire de séance.

À l'issue du dépouillement, Mme Julie Lesage est élue présidente par 7 voix sur 7 suffrages exprimés.

Elle prend alors la présidence de la séance du comité syndical.

3. Élection des vice-présidents

Le vote se fait à bulletin secret. Les candidatures reçues sont celles de Bernadette Gruel et Karim Belghachem.

Après dépouillement :

- Mme Bernadette Gruel est élue vice-présidente en charge des relations avec la ville de Grand-Couronne et de la diffusion artistique (7 voix sur 7 suffrages exprimés)
- M. Karim Belghachem est élu vice-président en charge des relations avec la ville de Petit-Couronne et de l'enseignement artistique (7 voix sur 7 suffrages exprimés).

4. Indemnités des élus

Le Comité syndical vote à l'unanimité l'indemnité allouée à la Présidente et aux Vice-Présidents.

5. Délégations données à la Présidente

Le Comité Syndical vote à l'unanimité les délégations données à la Présidente.

6. Balance provisoire du compte financier unique 2025

La balance provisoire du compte financier unique 2025, certifiée par le comptable, présente un résultat cumulé de clôture :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
- Dépenses :	1 998 086,40 €	- Dépenses :	33 534,92 €
- Recettes :	2 048 665,08 €	- Recettes :	48 192,50 €
- Excédent :	50 578,68 €	- Excédent :	14 657,58 €
- Résultat net cumulé :	69 448,16 €	- Reste à réaliser :	- 2 454,90 €
		- Résultat net cumulé :	116 606,13 €

Le Comité Syndical adopte la balance provisoire du compte financier unique 2025 à l'unanimité.

7. Orientations budgétaires

Les grandes lignes du budget 2026 sont présentées aux membres de l'assemblée délibérante.

Les charges du personnel devraient augmenter de 1,85 % (34 282 euros en valeur absolue) et tiennent compte de l'augmentation des cotisations patronales CNRACL de 3 %, des changements des taux de cotisations Ircantec, accidents de travail, du GVT (glissement vieillesse technicité) et de l'intégration des enseignants ayant obtenu leur examen professionnel de catégories A et B à compter du 1er septembre 2026. Les charges à caractère général devraient baisser de - 1,25% (1 595 euros en valeur absolue) pour maintenir une augmentation raisonnable des participations des villes. Le chapitre 65 est en forte augmentation en raison du reclassement des redevances de logiciels, auparavant imputées en section d'investissement (compte 205), désormais inscrites en fonctionnement (compte 65818), conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Au niveau des recettes de fonctionnement, il est envisagé un maintien des subventions du département (44 500 €) et de la Drac (78 000 €).

Les cotisations des familles devraient rester stables (estimées à 210 000 €) en raison d'une baisse des effectifs au 1^{er} janvier 2026.

La tendance relève une légère hausse des participations des villes de l'ordre de 0,51% (8 507 euros en valeur absolue) liée à un projet d'excédent cumulé 2025 en forte hausse (69 448,16 € contre 18 869,48 € en 2024).

À ce stade, aucune recette liée à la vente de concerts n'est intégrée. Aucun départ à la retraite ni mouvement de personnel n'est prévu en 2026, excepté le passage à 80 % de la directrice au 1^{er} septembre dans le cadre d'une retraite progressive, ce qui ne permettra qu'une très légère baisse des coûts, le temps de travail réduit devant être assumé par d'autres collègues en heures supplémentaires ou en redistribution des missions.

Les dépenses d'investissement devraient se situer au niveau de 2025 pour le chapitre 21, les acquisitions d'instruments resteront le poste le plus important. Le chapitre 20 disparaît complètement suite à une demande réglementaire de la CRC d'inscrire ces sommes au chapitre 65.

M. Xavier Faure, maire de la ville de Petit-Couronne, remarque que la masse salariale de l'établissement augmente de manière continue sur les 10 dernières années alors même que les subventions et autres recettes stagnent ou baissent. Il alerte quant aux capacités de sa ville à continuer d'abonder le financement du Conservatoire dans les mêmes proportions sur les années à venir. Dans la situation actuelle de baisse des dotations de l'état et d'augmentation des exigences réglementaires, la participation toujours plus importante de sa collectivité freine l'évolution des budgets des autres services.

Un échange a lieu évoquant différentes pistes pour limiter la contribution des collectivités : développement de la vente de concerts, recours au mécénat, mobilisation de la taxe d'apprentissage. Les prochains départs en retraite devraient également contribuer à faire baisser la masse salariale qui représente 90% du budget.

D'autres perspectives sont mentionnées, notamment à l'échelle du bassin elbeuvien ou du plateau du Roumois : élargissement du syndicat à de nouvelles communes ou participation financière des communes de résidence des élèves.

M. Fabrice Raoult rappelle que la recherche de mécénat est chronophage, tandis que Mme Florence Auguste souligne l'absence de personnel formé et dédié à ces missions.

Après discussion, le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires 2026 et s'accorde le délai de réflexion prévu par la loi dans la limite des 60 jours réglementaires, avant de procéder au vote du budget.

8. Date de la prochaine réunion du Comité Syndical

La prochaine réunion du Comité Syndical est fixée au **mardi 28 avril 2026 à 18 h** dans les locaux du Conservatoire de **Grand-Couronne**.

